



DEROGATION ATHLETES PARACANOË POUR LA SNV 2 DES 2 ET 3 JUIN 2018

Objet : dérogation aux athlètes du collectif paracanoë.

Dans le cadre de la préparation aux Championnats d'Europe 2018, la commission nationale accorde une dérogation aux athlètes du collectif paracanoë qui n'auraient pas pu participer à la précédente sélection nationale de vitesse (SNV1).

Les athlètes dispensables sont les suivants :

Nom Prénom	Catégorie	Club
- MOREAU Cindy	KL3 Dame	CN BOUCHEMAINE
- BOULLE Rémy	KL1 Homme	CKC ORLEANS
- FARINEAUX Martin	KL3 Homme	CC LILLOIS
- LEGROUX Agnès	KL2 Dame	CKC ORLEANS
- DOYELLE Manon	KL3 Dame	CK LYON OULLINS LA MULATIERE
- HUREAU Cyrille	VL2 Homme	CC ROUSSILLONNAIS
- BERNARD Ronan	VL3 Homme	CK QUIMPER CORNOUAILLE
- POTDEVIN Eddie	VL3 Homme	CHARLEVILLE MEZIERES CK

Attention :

- Les bateaux devront être inscrits par leur club, sur les sélectives nationales N°2.
- Les clubs devront adresser une demande de dérogation au président du GSS avec copie au délégué de l'inter-région.

Il n'y aura pas de compensation points pour le calcul du classement de ces sélectives.